



Projet d'Arrêté - Conseil du 17/06/2019

Objet : Subside Tourisme 2019.- Asbl Brufête et Asbl "Arty Farty Bruxelles".- Montant total : 107.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de ces 2 associations afin de mener à bien leurs missions:

- l'asbl Brufête : la coordination d'activités dans le cadre de la Fête de l'Iris qui s'est tenu le 8/05/2019;
- l'asbl Arty Farty Bruxelles: organisation de l'événement « Nuits sonores & European Lab Brussels 2019 »;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides pour un montant total de 107.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de 2 associations réparti comme suit:

- 7.000,00 EUR à l'asbl Brufête pour la coordination d'activités dans le cadre de la Fête de l'Iris qui s'est tenu le 8/05/2019;
- 100.000,00 EUR à l'asbl Arty Farty Bruxelles pour l'organisation de l'événement « Nuits sonores & European Lab Brussels 2019 »

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle.

Annexes :

